

Quoi de
neuf ?

ZOOM SUR...

L'entretien des résidences

Le nettoyage

Comme nous vous l'avions annoncé, insatisfaits du résultat obtenu dans les missions des prestataires de ménage intervenants, la SEM4V a souhaité revoir son organisation afin de vous apporter une bonne qualité de nettoyage et de retrouver des résidences dignes de son nom.

En ce sens, depuis le 1^{er} janvier et le 1^{er} avril selon les sites, 12 gardiens et 4 agents d'entretien, œuvrent sur de nombreuses résidences pour qu'il vous soit « agréable de rentrer chez vous ».

Pour les résidences sans gardien ni agent d'entretien, les interventions sont réalisées, après concertations avec les locataires, par l'entreprise SENI, nouvellement retenue, selon un calendrier défini.

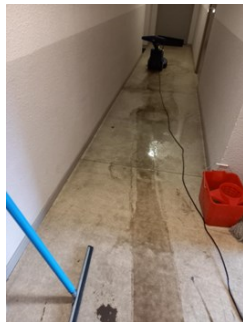
Il est important de préciser, que le changement n'a pas été facile pour tout le personnel, car il a fallu s'approprier des missions jusqu'alors non réalisées, fatigantes et parfois démotivantes. Et pourtant, notre personnel n'a pas baissé les bras, il est resté soudé et motivé.

Quelques mois après cette réorganisation, force est de constater que le résultat est positif. Certains de nos locataires, nous ont même fait remonter leur satisfaction et nous les en remercions, car rien de plus encourageant et motivant, qu'un peu de reconnaissance et de sourires.

Nettoyer n'est efficace que si cela est respecté de tous !



Avant



Avant



Après

Suite à ce changement, 2 gardiens se livrent à cœur ouvert :

Jean-Jacques

« Au fil des années, nos missions ont évolué avec le nombre de logements à gérer. Après être passé de 150-200 logements à 600 puis, de nouveau cette année, à environ 200, la qualité de service est très différente. Le ménage représente désormais la partie la plus importante des missions de gardien. La transition n'a pas été facile et j'ai besoin de retrouver le contact humain, que j'ai l'impression d'avoir perdu, mais il faut reconnaître que les locataires sont satisfaits et font des retours positifs ».

Jonathan

« Cette évolution de tâches, me conduit à un sentiment de perte de disponibilité vis-à-vis des locataires mais il faut reconnaître que les montées sont désormais propres et plus saines qu'avant. Il est agréable d'entrer dans les résidences. L'idéal serait de trouver un mixe, pour qu'on puisse encore réaliser de petites tâches techniques, en réactivité ».

LA PAROLE EST AUX
LOCATAIRES

Parallèlement à la nouvelle organisation mise en place pour le nettoyage des résidences, des travaux de réfection ont été réalisés afin de poursuivre notre démarche dans l'amélioration de la qualité de vie de nos locataires.

Certains d'entre vous nous ont exprimé leur satisfaction et nous vous en remercions.

Michel « Les Cottarets »

« Content des travaux réalisés dans la cage d'escalier. Cela met un bon coup de propre à la résidence. »

Susanna « Les Eglantiers »

« La réfection des peintures de la montée et du hall d'entrée est très agréable. Maintenant c'est beaucoup plus clair et très lumineux. »

Simon « Le Boubioz »

« Satisfait des travaux qui apportent plus de luminosité. »

Dominique « Les Damiers »

« Je suis satisfaite de cette rénovation qui donne un coup de neuf à la montée. »



Vous participez à améliorer le quotidien de vos voisins ?

Faites-nous un petit mail pour nous faire connaître vos actions afin que nous puissions les mettre en lumière.

TOUT SAVOIR SUR...

La rénovation de la Vanoise

Nous vous emmenons désormais à Moûtiers, résidence La Vanoise. Après avoir remplacé les convecteurs électriques, il a été décidé de remplacer les garde-corps et les menuiseries extérieures afin **d'améliorer l'étanchéité à l'air du bâtiment et ainsi, de renforcer l'efficacité du nouveau système de chauffage.**

Débutés fin 2022, ces travaux, d'un montant de 233 279 € TTC, viennent d'être réceptionnés.

Les 1^{ers} retours des locataires sont positifs et montrent une satisfaction de l'opération et aussi du résultat.

En plein cœur de l'hiver, dès la fin des travaux, les locataires ont ressenti une amélioration de température dans les logements, nous conduisant à diminuer la base au sol.



DOSSIER



ATELIER CUISINE Tarte du Soleil (tomate-courgette-chèvre)

La tarte du soleil est une tarte salée, idéale à partager à l'apéritif !

Ingrédients

- 1 pâte brisée (fait maison de préférence)
- 2 courgettes moyennes
- 2 tomates
- 100 gr de bûche de chèvre (ou autre fromage)
- Huile d'olive
- Sel
- Poivre
- Ail
- Herbes de Provence

Préchauffez le four à 180° (Th. 6).

Lavez les légumes et épluchez les à votre guise.

Coupez les courgettes en fines rondelles, puis les faire revenir afin qu'elles rendent leur eau et ne détremperont pas la pâte.

Étalez la pâte et piquez-la.

Chevauchez les rondelles de courgettes et une partie des rondelles de chèvre sur la pâte en commençant par l'extérieur.

Chevauchez les rondelles de tomates puis celles de chèvre.

Parsemez la tarte de sel, poivre, ail et herbes de Provence.

Faites cuire 25 à 30 minutes.

Au pinceau, badigeonnez la tarte d'huile d'olive, 5 minutes avant la fin de la cuisson.



VOLTALIS

La SEM4V agit pour vous faire réaliser des économies d'énergie.

Récemment, la SEM4V a signé une convention avec la société Voltalis.

Si le locataire est favorable, Voltalis installe gratuitement, **dans les logements équipés de radiateurs électriques**, un thermostat connecté composé de petits boîtiers reliés aux radiateurs.

Une application mobile permet au locataire de suivre sa consommation et de piloter ses radiateurs à distance.

En cas de déséquilibre sur le réseau électrique, Voltalis peut agir en réduisant temporairement la consommation des appareils, sans impact sur le confort du locataire. De fait, il réalise des économies d'énergie tout en contribuant à réduire les émissions de CO2 et à la sécurité du système électrique.

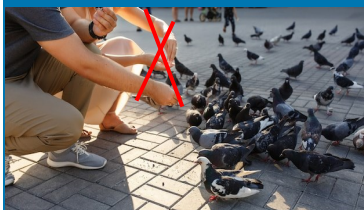
Le dispositif est gratuit et reste de la responsabilité du locataire et de Voltalis. La SEM4V soutient le dispositif (par le biais de sa convention avec Voltalis), mais n'a pas vocation à gérer les problématiques liées aux installations.

Depuis le 5 juin, Voltalis se charge de vous contacter, pour vous expliquer le système et fixer un RDV d'installation avec les locataires intéressés.

INTERDICTION DE NOURRIR LES PIGEONS

RAPPEL REGLEMENT INTERIEUR LOCATIF : article 1.1.6 - Animaux , « il est interdit d'attirer ou d'alimenter les animaux errants (pigeons et chats), cause d'insalubrité et de gêne pour le voisinage ».

Les pigeons provoquent des dégâts sur les bâtiments, des nuisances sonores, sanitaires et olfactives. Leurs déjections sont désagréables et corrosives. Elles attaquent les toitures et les façades ce qui peut causer des infiltrations d'humidité ou des fuites.



En cas de nécessité d'intervention, le nettoyage et la décontamination coûtent 25 000 € (hors benne et traitement des déchets) et environ 30 000 € si l'isolation est à refaire.

**La propreté : tous concernés !
Prélevons notre santé et notre résidence !**

Régalez-vous !!

SEM4V

PUBLICATION PERIODIQUE GRATUITE
REALISEE PAR LA SEM4V

NOUS CONTACTER

417 av. Perrier de La Bâthie
73400 UGINE

Tél. : 04 79 32 04 89

URGENCE technique
en dehors des heures d'ouverture

0 805 288 388

www.sem4v.fr